



**F**édération **N**ationale des **R**etraités  
des **C**aisses d'**E**pargne  
*Région Aquitaine*

# **Assemblée Générale Aquitaine**

## **18 mars 2022**

**Bordeaux – Quai des Chartrons – Le Sicambre**

## Des projets contrariés en 2020 et 2021

- **Nous avions le projet de tenir notre Assemblée générale en ce même lieu le 18 mars 2020... mais le Covid a fait son apparition.**
- **Nos tentatives de report en octobre 2020 puis en septembre 2021 ont échoué : d'abord du fait des contraintes sanitaires puis par méfiance eu égard à une situation non stabilisée. Il nous a donc fallu nous familiariser avec un nouveau mode d'échanges qui supprime les frais et temps de trajets mais ne favorise guère la convivialité...**

## la visioconférence !



## Des projets contrariés en 2020 et 2021

- En 2022, après une cinquième vague, les contraintes s'allègent et nous pouvons enfin voir les sourires réapparaître sur des visages qui se dénudent.
- Une hirondelle ne fait pas le printemps, dit-on... et cela semble se vérifier puisque le nombre quotidien de contaminations remonte... On nous dit qu'il faudra apprendre à vivre avec le Covid : nous allons donc continuer à faire preuve de prudence.

## Pendant le Covid, les travaux nationaux se poursuivent...

- **Malgré ces difficultés et grâce aux solutions de contournement adoptées, la FNRCE a continué de fonctionner.**
- **Le Conseil Fédéral National (CFN) s'est réuni 4 fois les 24/03, 24/06, 16/09 et 10/03 à chaque fois précédé d'une réunion du Bureau National (BN).**
- **Les assises Nationales se sont bien déroulées du 16 au 18 septembre 2021 au Havre et la Fédération Aquitaine y était représentée.**

## Pendant le Covid, les travaux nationaux se poursuivent...

- Le groupe de travail national sur l'évolution des textes qui nous régissent (statuts et règlement intérieur) a poursuivi sa mission jusqu'aux évolutions qui ont été adoptées hier en AG Nationale extraordinaire.
- L'un des contributeurs (Marc Darriet) vous en fera un résumé durant cette AG. Il en sera de même dans le prochain numéro d'Infos Retraités.
- Infos Retraités a repris sa parution sous un format plus étoffé (de 16 à 28 pages) et avec une plus grande diversité de thèmes et de contributeurs

## ... au plan régional également !

- **Notre Conseil Fédéral Régional (CFR) a également poursuivi ses travaux : il s'est réuni à 3 reprises les 17/03, 18/05 et 8/10/2021.**
- **Notre fédération Aquitaine a également tenu son AG annuelle pour clôturer l'exercice 2020. C'était en visioconférence, le 18/11/2021.**
- **Notre site internet régional a pu également renaître de ses cendres comme son homologue national après qu'un vilain virus l'ait mis à mal. Un grand merci pour son travail de fourmi à notre ami Claude Sausset.**

... au plan régional également !

- Nous vous adressons les lettres mensuelles de l'Union Française des Retraités de la Banque (UFRB) et de la Confédération Française des Retraités (CFR)
- Ces publications sont également mises en ligne sur notre site internet
- Notre ami Claude Sausset, tout à la fois concepteur, administrateur et éditeur de notre site internet souhaite pouvoir être aidé dans ces tâches : si cela tente quelques unes ou quelques uns, n'hésitez pas à le contacter !

## ... au plan régional également !

- L'amicale peinant à mettre en œuvre son action de renforcement du lien entre les retraités, et vus les effets du Covid sur ses propres frais, le CFR Aquitaine a décidé, dans sa séance du 8/10, d'adresser à chaque adhérent un bon cadeau de 20 € pour les fêtes de fin d'année. Unanimement appréciée, cette action ne peut cependant pas se réitérer.
- Contraint de prendre des initiatives dans un domaine qui n'est pas, jusque là, dans son registre statutaire, le CFR balayera le champ des possibles, en compagnie de Claude Sausset, Président de l'amicale.

## L'exercice 2021 en chiffres

RECETTES	2020	2021
Cotisations des adhérents	8 345,00	7 665,00
Participation à l'AG	1 500,00	330,00
Subvention de la CEAPC	5 000,00	5 000,00
Intérêts PSO	0,24	0,22
Intérêts CE APC	121,03	157,00
Divers		
Déficit		
<b>Total</b>	<b>14 966,27</b>	<b>13 152,22</b>

## L'exercice 2021 en chiffres

DEPENSES	2020	2021
Cotisations Reversées au National	4 444,00	3 600,00
Assemblée Générale (réservation)	1 600,00	0,00
Opération KADEOS (chèques cadeau)		3 600,00
Affranchissement	218,62	306,71
Fonctionnement	206,50	494,76
Remboursement inscriptions AG	1 380,00	90,00
Frais CE APC	84,20	86,19
Frais déplacement		159,69
Virement vers la CEPC	1 310,00	2 038,12
Exédent	5 722,95	2 776,75
<b>Total</b>	<b>14 966,27</b>	<b>13 152,22</b>

## L'exercice 2021 en chiffres

Situation financière au 31/12 et répartition des avoirs	2020	2021
Compte courant	3 213,07	39,57
Livret	28 132,28	34 146,16
PSO	20,00	20,00
<b>Total</b>	<b>31 365,35</b>	<b>34 205,73</b>

## Rapport du contrôleur aux comptes

Le 14 mars 2022, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'année 2021 en présence de Michel Blanchet, trésorier de la Fédération régionale Aquitaine de la FNRCE.

J'ai effectué ce contrôle sur la base des documents présentés, registre comptable, justificatifs des écritures et relevés de comptes de la CEAPC. Les contrôles effectués par pointage m'ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence des pièces justificatives pour chaque opération.

Les soles des comptes bancaires sont conformes aux soldes des extraits de comptes reçus de la CEAPC au 31/12/2021.

Livret A	34 146,16 €
Compte de dépôt	39,57 €
Part sociale	20,00 €

N'ayant aucune observation à formuler sur la tenue de la comptabilité, je certifie la régularité et la sincérité des comptes de l'exercice 2021. En conséquence je demande à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport financier de l'exercice écoulé et d'en donner quitus au trésorier.

Le Puy, le 14/03/2020



Pierre Grillon

## Commission réforme des Statuts

Présentation par

M. Marc Darriet



## La Commission

- Souhaitée lors des Assises de Beaune (2019), cette commission a en charge la refonte de nos textes réglementaires : statuts et règlement intérieur.
- Animée par Marcel Durieux (RA), elle est composée de Bernard Caillaut (PC), Gérard Hocquart (Lorraine), André Buhler (Alsace), Jean-Luc Débarre (IDF) et Marc Darriet (Aquitaine).
- Elle a fait valider ses travaux par les services d'un avocat spécialisé dans ce type de travaux.

## Principaux points validés lors de l'AG Nationale extraordinaire d'hier

Adresse du siège de la FNRCE désormais figée (Paris - 6 rue Masseran, siège de la Fédération des Caisses d'épargne) et non plus au domicile du président.

Un **Conseil Fédéral National (CFN) de 34 membres** :

### **2 membres par Fédération Régionale**

- Désignés par l'Assemblée Générale Régionale.
- Durée du mandat : **3 ans** renouvelables

**Les votes en CFN se feront par mandats** c'est-à-dire en fonction du nombre d'adhérents de chaque Fédération Régionale.

*NB : est instaurée la possibilité de désigner un remplaçant portant les voix de la région en cas d'empêchement des deux membres élus au CFR*

- Un **bureau national de 6 postes**
  - Président et vice président
  - Secrétaire et adjoint
  - Trésorier et adjoint
    - élus **par et parmi** les membres du CFN,
    - sans qu'il puisse être composé de plusieurs membres d'une même fédération régionale (exception faite pour les postes de suppléants en cas de carence de candidatures).
  
- Possibilité d'associer des **personnes qualifiées** sans voix délibérative

**L'objectif de ce toilettage est aussi de clarifier le fonctionnement :**

- 1. De la fédération nationale :** seule à détenir la personnalité juridique elle porte notre « représentation politique » que ce soit auprès des pouvoirs publics ou d'autres organisations CFR, UFRB, Europe...
- 2. Des fédérations régionales,** dont le rôle est ainsi réaffirmé car elles auront à examiner les points à traiter en CFN et mandateront leurs 2 représentants pour porter leurs choix.
- 3. De cette articulation** entre le niveau national et régional.

# Modifications de nos textes réglementaires

**PROJET REDIGE**  
2ème semestre 2021  
Avant le 15/11/2021

**VALIDATION  
PROJET CFN**  
12/2021

**Présentation en  
REGION EN CFR ou  
AGR**  
JANV / FEVR 2022

**Désigne ses  
délégués pour  
l'AGEN**

**CONSULTATION DES  
ADHERENTS EN REGION**

**AG Extra  
NATIONALE MARS-  
2022 VOTE  
NOUVEAU STATUT**

**AG Régionales : MISE EN  
APPLICATION NOUVEAU STATUT**  
• REPRESENTANT CFN •  
DELEGUES AGN AVRIL /MAI  
2022

**CFN JUIN  
2022**

**AGN 09/2022  
CFN POST AG  
ELECTION NOUVEAU BUREAU**

**Le Calendrier**

## Renaissance du site internet

- Le site national a été totalement refondu. Le précédent avait recours à des gratuits qui se sont révélés à risque sur le long terme
- Nous avons donc investi dans des logiciels spécialisés en particulier sur la surveillance des paramètres de sécurité, etc.
- 200 adhérents ont ouvert un compte à ce jour (sur 5 000 adhérents !)
- Vous disposez dans *Infos Retraités n° 107*, d'un tutoriel. Inscription et connexion vous sont désormais accessibles : n'hésitez pas à profiter des infos mises en ligne et adressez-nous celles que vous souhaitez populariser.

## ACCUEIL

### ÉVÉNEMENTIEL 2021



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 LE HAVRE



BPCE-MUTUELLE AG 16 JUIN 2021



EURORENCONTRES PAMPELUNE  
25-29 MAI 2022

**Les 33èmes Assises Nationales de la Fédération des Retraités Caisse d'Épargne sont terminées, bon cru s'il en est, malgré la pandémie. Rendez-vous l'an prochain à REIMS.**



### ARCHIVES

[septembre 2021](#)  
[juillet 2021](#)  
[juin 2021](#)  
[mai 2021](#)  
[avril 2021](#)  
[mars 2021](#)  
[septembre 2020](#)



### CATÉGORIES

[Fédération](#)  
[Information](#)  
[Non classé](#)  
[Retraite](#)  
[Santé-Handicap](#)  
[Technique](#)

### Contacts régionaux



Vous souhaitez contacter un de nos représentants régionaux, cliquez sur la carte pour être redirigé vers la procédure de contact !



Votre Fédération propose régionalement certains services tels qu'une aide post-décès par exemple. Connectez-vous pour trouver la rubrique concernée ou contactez votre représentant régional.



**CONTACT**



Retrouvez votre revue en format numérique (réservé aux adhérents)

Il faut s'inscrire pour accéder aux pages réservées aux adhérents, sinon seuls sont accessibles outre le portail, le Blog, la présentation de la Fédération, les procédures de contact.

## BLOG



### BONJOUR CHER VISITEUR !

Bienvenue sur votre site national qui est de nouveau pleinement fonctionnel. Il convient de vous inscrire à nouveau pour bénéficier...



### EURORENCONTRE S 2022

Les Eurorencontres reportées en 2020 puis en 2021 pour cause de pandémie, devraient renaître en 2022. Si toutefois il n'y...



### LETTR E UFRB DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'ACTU DU MOIS Génération par génération : à quoi ressemblera votre retraite ? Capital – 1er juillet 2021 La retraite...

### Journal des SENIORS

### SENIORS'ACTUS

La newsletter hebdomadaire de Senioractu.com no 903 Cliquez ici La newsletter hebdomadaire de Senioractu.com no 902 Cliquez ici La newsletter...

### ARTICLES RÉCENTS

[EURORENCONTRES 2022](#)

[Lettre ufrb du 15 septembre 2021](#)

[Seniors'Actus](#)

[PASS SANITAIRE ! C'EST QUOI ? — COMMENT L'OBTENIR ?](#)

[Lettre ufrb du 15 juillet 2021](#)

### COMMENTAIRES RÉCENTS

Michel PAGEAULT dans [Bonjour cher visiteur !](#)

## Renaissance du site internet

- Pour s'inscrire sur le site, cliquez sur le bouton correspondant dans le menu et remplissez le formulaire.
- Seuls, vos nom, prénom, fédération, adresse e-mail sont conservés dans nos bases en respect des règles du RGPD. L'indication du code postal est optionnelle et vous devez choisir un identifiant (autre que l'e-mail) qui sera ensuite utilisé pour vous connecter au site. Vous devez choisir un mot de passe répondant aux règles actuelles comportant à minima 8 caractères dont une majuscule, une minuscule, un chiffre et un caractère spécial.
- Vous seul connaissez ce mot de passe, nous n'intervenons pas ! En cas d'oubli, une procédure vous permet d'en recréer un nouveau après que nous ayons vérifié qu'il s'agit bien de vous.



## Nouvel utilisateur ?

Choisir un Identifiant\*

Prénom\*

Nom\*

Région Fédération\*

Code postal

Courriel\*

Confirmer le courriel\*

Mot de passe\*

Confirmer le mot de passe\*

Je ne suis pas un robot



reCAPTCHA

Confidentialité - Conditions

Ne pas oublier de cliquer sur le  
CaptCHA qui sécurise la transaction

S'ENREGISTRER

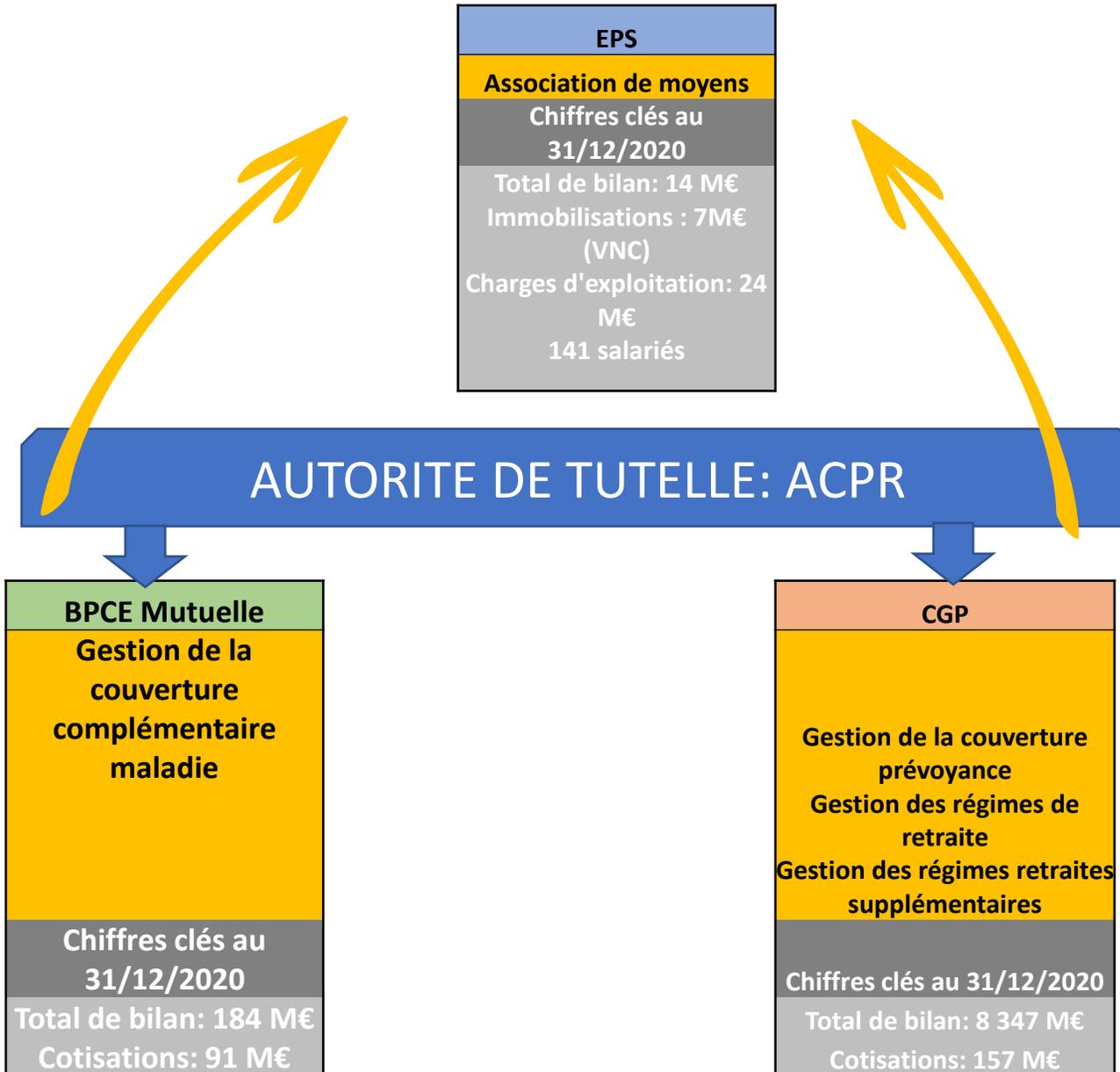
- Reste à attendre la validation de votre inscription ce qui peut prendre quelques heures. Un mail vous informera quand ce sera fait, ensuite vous aurez accès aux pages correspondantes à votre statut :
- Adhérent – Délégué – Assistant DC – CFN – BN – Contributeur – Editeur
- Une déclinaison régionale sous forme de Blog est possible mais à condition de trouver dans nos adhérents un ou plusieurs volontaires pour rédiger nos contenus. La partie gestion technique restant à la charge du national.

## La SGAPS

Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale

**Rappel du principe  
et avancement des travaux**

# La situation actuelle



*Aujourd'hui une association de moyens loi 1901 et deux membres adhérents*

*Pas de liens capitalistiques entre l'association et les membres et entre les membres entre eux*

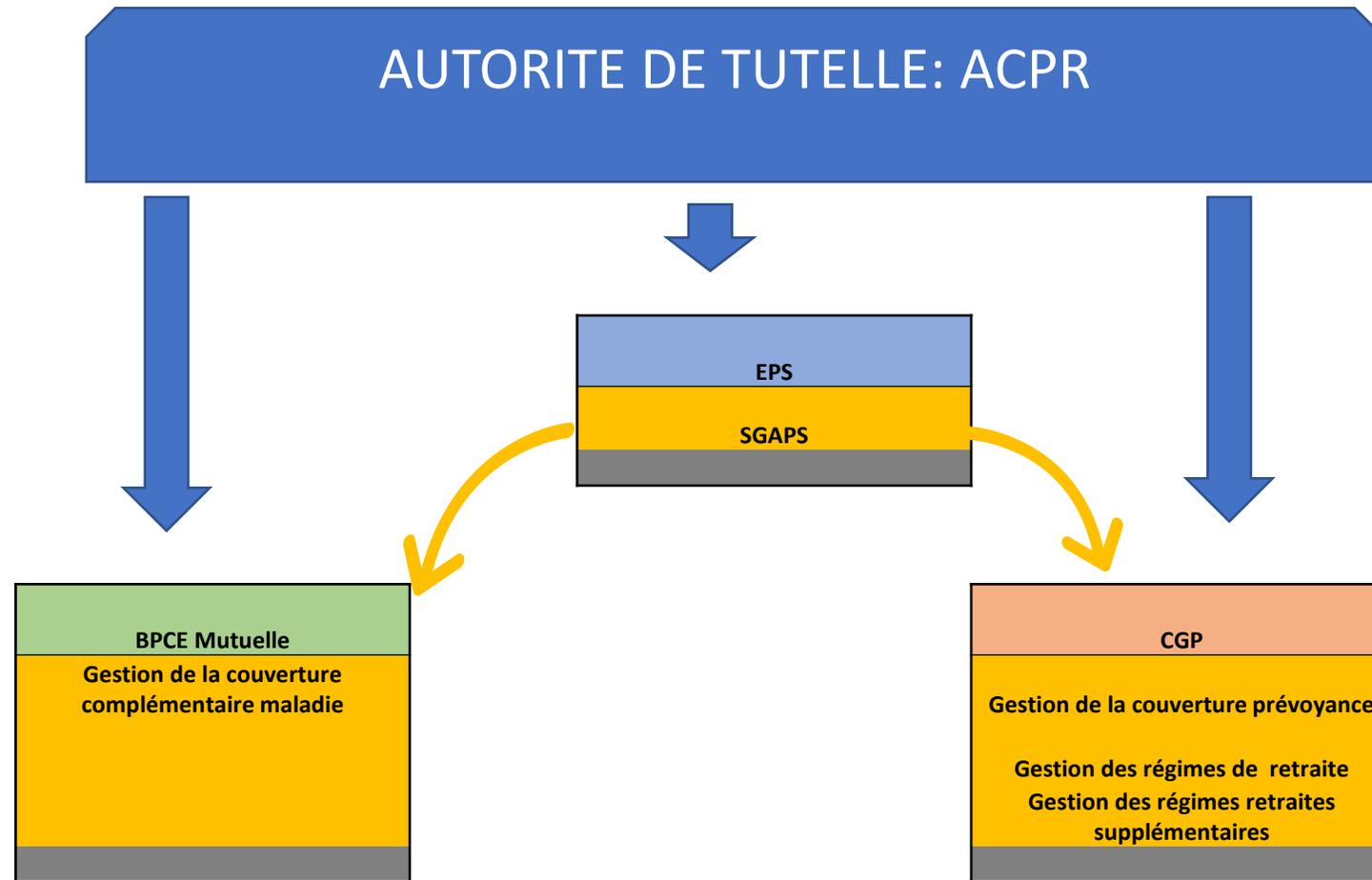
Ce montage est exotique pour l'ACPR et présente un risque réglementaire

Ce montage permet aujourd'hui l'exonération de TVA pour les charges supportées par EPS et refacturées aux membres, principe d'exonération de TVA qui disparaîtra avec la déclinaison française de la réglementation européenne (en cours)

# Les observations du régulateur

- 2 entités assurantielles dans le champ de l'ACPR
- Une association de moyens hors champ de l'ACPR
- Une « dépendance » des 2 organismes assurantiels vis-à-vis de l'association de moyens
- Pour l'ACPR :
  - Pb posé par les liens entre l'association et les membres assurantiels (dépendance), sans pouvoir de contrôle de l'association
  - PB posé au regard des impératifs de gouvernance S2 (fonctions clefs et dirigeants), salariés de l'association : l'ACPR ne peut contrôler que les fonctions et clefs et dirigeants consacrent le temps nécessaire correspondant aux risques portés par chaque membre, que leur position au sein d'EPS ne les met pas en situation de conflit d'intérêts

# La cible



## Constituer une Groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS)

Lève le risque réglementaire avec l'ACPR

Tête de la SGAPS dans le champs de contrôle de l'ACPR

Fonctions clés et dirigeants sont au niveau de la SGAPS, qui encadre les risques pris par ses membres

# Rôle et attributions d'une SGAPS

- La SGAPS a aussi pour objet de :
  - définir la stratégie du groupe;
  - définir les politiques écrites communes aux membres ;
  - approuver les politiques écrites spécifiques des membres en veillant à leur cohérence;
  - veiller à ce que chaque membre soit en mesure d'assurer ses obligations réglementaires et prudentielles ;
  - contribuer à garantir la pérennité de chaque membre;
  - en cas de besoin, mettre en œuvre des actions de solidarité financière ;
  - conclure une convention de combinaison des comptes avec les organismes affiliés et de réaliser la combinaison des comptes .

**Elle inscrit son action dans le cadre de la réglementation prudentielle Solvabilité 2**

# Conclusions

- La SGAPS sécurise la CGP et BPCE Mutuelle d'un point de vue réglementaire (recommandations adressées historiquement par l'ACPR)
- La SGAPS préserve le modèle économique vertueux dont bénéficient les membres :
  - L'évolution de la réglementation européenne en matière d'exonération de TVA et sa déclinaison nationale ne permettra plus aux membres de bénéficier de l'exonération de TVA pour les prestations refacturées par EPS (ensemble des moyens mis en œuvre au bénéfice de la mutuelle et de la CGP)
  - **La SGAPS permet de former un Groupe TVA et de continuer à bénéficier de l'exonération de TVA pour les prestations refacturées aux membres**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**